

Une invitation à la réflexion

Yvan Fortier

Numéro 27, printemps 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18390ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fortier, Y. (1985). Une invitation à la réflexion. *Continuité*, (27), 5–5.

UNE INVITATION À LA RÉFLEXION

Après une décennie d'existence, le CMSQ est à l'heure de la réflexion: que fera-t-il des dix prochaines années?

Le 26 avril 1985, une décennie se sera écoulée depuis la création du Conseil des monuments et sites du Québec, le CMSQ. Une décennie, c'est bien peu, mais déjà assez pour jeter un regard en arrière et tirer les leçons du passé. C'est un exercice auquel chacun doit se soumettre, avec honnêteté, en ne se limitant pas aux seules entreprises où l'on se trouvait soi-même engagé. Cet examen rétrospectif, il importe de le faire non par nostalgie, attitude improductive dans un organisme tel que le nôtre, mais plutôt afin de déceler les lacunes et de définir de nouvelles visées.

DES ACTIONS ISOLÉES?

J'attache une grande importance à cet effort personnel de réflexion et j'y vois un sens précis. Si le CMSQ peut survivre à des périodes difficiles, comme celle que nous impose la conjoncture économique actuelle, c'est souvent grâce à la volonté acharnée de quelques-uns. La situation est évidemment moins reluisante qu'on aimerait et l'envergure de l'organisme moins large qu'on le souhaiterait. Et pourtant le CMSQ se signale toujours: il s'emploie à valoriser divers sites et monuments, réfléchit sur différentes manières de mettre le patrimoine en valeur, tâche d'éveiller chez le public l'intérêt pour le patrimoine et lutte contre la bêtise de certains spécialistes. Tel

est la mission des bénévoles du CMSQ que n'effraient ni la pluralité ni l'urgence des dossiers. N'avons-nous pas perdu notre temps à des actions isolées et sporadiques? Certes non, surtout si l'on songe à mainte victoire. Toutefois, ne s'épuise-t-on pas à ce genre d'entreprise? Cette question doit être au cœur de l'examen rétrospectif auquel je convie chaque membre du CMSQ.

Cette réflexion n'est pas sans but, car elle trouvera toute sa justification lorsque se tiendra la prochaine assemblée générale annuelle au début de juin. Il importe que chacun, dans chaque région, pense l'avenir du CMSQ, qu'il livre aux autres, non des plans auxquels, par avance, il s'excuserait gentiment de ne pouvoir participer, mais de véri-

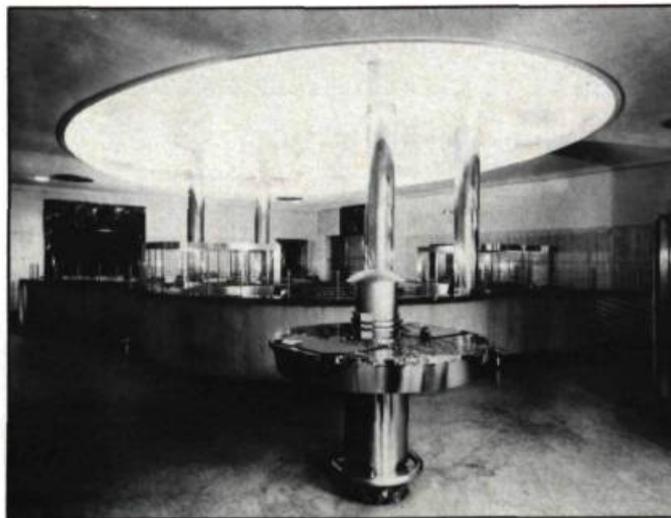
tables promesses d'engagement personnel, sans lesquelles un organisme composé de bénévoles ne saurait survivre.

Veut-on un conseil plus fort et plus dynamique? L'essentiel de la réponse réside moins dans vos paroles que dans vos actes. Il faut s'interroger sur le développement futur du CMSQ et sur l'assise concrète de sa structure nationale. En effet, le Conseil doit être un organisme d'envergure nationale puisque son objet, le bien patrimonial au sens large, déborde le cadre régional. On peut se prendre à rêver d'une vaste concentration d'organismes variés regroupés sous le parapluie du CMSQ: encore faut-il que l'organisme de chapeutage n'usurpe pas ce titre en prétendant réunir un impressionnant nombre d'associations et d'individus qui participeraient d'une même vision. Le procédé est bien connu, il sert abondamment à étayer des entreprises de *lobbying*.

UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE

Or le CMSQ s'est toujours signalé par la qualité de ses actions et le sérieux de ses opinions; c'est un trait permanent que l'on retrouve d'une administration à l'autre. Cette rigueur lui gagne l'appui d'associations

L'intérieur Art déco de l'ancienne Caisse d'économie de Québec. Qu'en reste-t-il? (Photo: Coll. Livernois, ANQ)



de tous genres partout au Québec. Il importe donc de persévérer dans cette voie. Cependant, ne conviendrait-il pas d'entreprendre de nouveaux types d'action, visant non pas un bien patrimonial donné, mais telle loi ou telle mesure fiscale dont l'incidence sur la conservation du patrimoine est importante ou pourrait le devenir? Comment orienter les programmes de reconversion des édifices anciens pour qu'ils ne résultent pas, par exemple, en un irrémédiable saccage des intérieurs? Est-il possible, dans un autre ordre d'idées, de prévoir et de suggérer une forme d'intégration harmonieuse de la ressource patrimoniale dans le vaste domaine du tourisme? Ces aspects législatifs ou économiques sont d'envergure nationale: qui, mieux que le CMSQ, pourrait s'y attacher et proposer de nouvelles solutions? Qui, mieux que le CMSQ, pourrait amorcer cette réflexion et inviter tous les intéressés à y participer?

À l'approche de l'assemblée générale annuelle, on s'attend trop souvent à ce que le nouveau Conseil d'administration établisse un plan d'action, une sorte de «discours du trône». Ce faisant, on succombe à un leurre: un organisme qui repose sur le bénévolat ne devrait pas tolérer que quelques individus définissent la politique de l'ensemble. On ouvre alors toute grande la porte au vedettariat et aux intrigues que nourrissent les ambitions personnelles. S'il doit y avoir un «discours du trône», c'est-à-dire un énoncé de projets auxquels il faut donner corps, c'est à l'assemblée des membres de le faire, et c'est à elle de se donner les moyens pour en assurer la réalisation.

Finalement, l'examen rétrospectif auquel j'aimerais que chacun de nous se livre, n'a rien à voir avec la contemplation nostalgique du passé. Mon unique désir, c'est que les leçons que nous en tirerons nous aident à circonscrire le futur, maintenant.

Yvan Fortier

Président du Conseil des monuments et sites du Québec.